

# 2023 / 2024

## DOSSIER FOOT :

### FOOT 11

### BPA 7

### FOOT JEUNES

### WALKING-FOOT



**RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS :**

**DU 05 juin au 20 juin 2023**

*(En dehors de cette période les dossiers pourront être déposés mais ne seront pas prioritaires et seront traités fin Août).*

**Le dépôt des dossiers se feront :**

**Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi**  
**de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

**A l'adresse ci-dessous**

**COMITE 13 : 22 RUE AUGER - 13004 Marseille.**

**L'accueil du public se fait par**

**32 TRAVERSE CAS – 13004 MARSEILLE (par les terrains de basket)**

**Avec parking possible sur les terrains de basket**

#### **MODALITES DE VALIDATION DES ENGAGEMENTS**

*Dossier administrativement complet (papier ou numérique) avant le 20/06/2023.*

*Dépôt du règlement correspondant d'engagement du club avant le 13/07/2023.*

*Pour les équipes de BPA 7, le chèque de 12 licences par équipe avant le 13/07/2023.*

*Pour les équipes de foot à 11, le chèque de 18 licences par équipe avant le 13/07/2023.*

**Pour les dossiers arrivés après le 20 juin, la validation de leur candidature sera actée lors de la première réunion de la commission départementale (fin août).**

## PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

L'engagement comprend 3 pièces obligatoires (+ 1 en cas de 1<sup>ère</sup> inscription) :

**1) Le dossier d'engagement football complet :**

- Bilan fiche d'engagement
- Fiche renseignements club
- Attestation signée du Président
- Fiche d'engagement et de respect des orientations du football FSGT, signée
- La ou les fiches de renseignements **complètes** des responsables d'équipes (7 – 11 – jeunes – WF)

**2) La charte FOOT FSGT 2023 / 2024 (qui sera fournie en annexe)**

**3) L'imprimé d'affiliation 2023 / 2024 :**

- **ATTENTION : L'adhésion à la FSGT passe par l'affiliation du club. Celle-ci sera, pour la future saison , dématérialisée, via un site internet (application). Une info complémentaire vous sera communiquée quant aux modalités de fonctionnement, notamment en ce qui concerne le nom du site internet dédié (application en ligne).**

**Attention : ►►► Aucune licence ne pourra être créée en l'absence de ce document.**

**4) Le règlement : La totalité de l'engagement du club devra être réglé au dépôt du dossier. Les encaissements des chèques d'engagement ne se faisant que fin Septembre et ceux des licences à la fin octobre.**

- Pour les équipes de BPA 7, le chèque correspondant à 12 licences **par équipe**.
- Pour les équipes de foot à 11, le règlement de 18 licences **par équipe**.

**5) Le récépissé de déclaration préfectorale (pour les nouvelles adhésion) :**

Les associations désirant adhérer à la FSGT, sont tenues la première saison, d'apporter la preuve de leur constitution au travers de la présentation de leur récépissé préfectoral.

(Pour de plus amples informations concernant la création d'une association de loi 1901, contacter le comité ou voir plus bas).

## IMPORTANT : INFORMATIONS JURIDIQUES

### CERTIFICAT MEDICAL

Décrets des 24/08 et 12/10/2016 :

La délivrance d'une première licence est toujours subordonnée à la présentation d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du football en compétition** datant de moins d'un an (art L231-3 du Code du sport), **par contre en ce qui concerne les renouvellements, depuis le 01/07/2017, la production d'un nouveau certificat médical ne sera exigée que tous les 3 ans.**

Pour toute licence concernant un nouveau joueur vous êtes tenus de demander un certificat médical (datant de moins d'1 an)

Pour les renouvellements, les certificats médicaux étant désormais valables 3 ans, vous n'avez pas à demander à nouveau un certificat médical pour les joueurs déjà licenciés depuis la saison 2021 / 2022.

**Attention** : En contrepartie, le décret prévoit un questionnaire de santé en cas de substitution.

Les licenciés ayant fourni un certificat en 2020/2021 doivent en fournir un nouveau.

*A noter qu'à la FSGT c'est au dirigeant de se faire fournir ce certificat et de le faire figurer sur la licence en cochant la case appropriée, et en remplissant l'attestation d'information unique.*

### ASSURANCE

Le code du sport fixe 2 catégories d'obligations concernant les assurances :

**. Obligation de souscription Responsabilité Civile (article L 321-1) :**

Les associations sportives doivent obligatoirement souscrire, pour l'exercice de leurs activités, des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

*A noter qu'à la FSGT c'est le contrat compris dans l'affiliation qui répond à cette obligation.*

**. Obligation d'information Individuelle Accident (article L 321-4) :**

Les associations sportives doivent informer leurs adhérents et pratiquants, de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

*A noter qu'à la FSGT c'est le contrat compris dans la licence avec assurance, et qu'il est nécessaire de faire signer la partie haute de la licence indiquant que la personne atteste avoir pris connaissance de la notice d'information relative aux garanties souscrites dans l'assurance de base et de la possibilité de souscrire une complémentaire SPORTMUT notamment en ce qui concerne les indemnités journalières qui ne sont pas comprises dans le contrat de base.*

### ASSOCIATION

**Réglementation Générale Association (Préfecture) : Création / déclaration :**

La création d'une association est soumise aux formalités de déclaration de création en préfecture :

. Imprimés officiels CERFA disponibles sur le site : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/N19554>  
Imprimé de déclaration préalable (CERFA 13973\*03), imprimé de déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration (CERFA 13971\*03).

. Statuts : documents devant présenter l'objet et le fonctionnement de l'association (statuts types disponibles sur le site <http://www.fsgt.org/comites/comite13/activites/créer-une-association> ) datés et signés par 2 membres du bureau.

*A noter qu'il est requis à la FSGT, lors de la première prise d'affiliation, de présenter le récépissé de déclaration de création en préfecture (numéro à reporter dans le dossier d'affiliation).*

*A noter également que l'affiliation permet de bénéficier de l'agrément sport de la FSGT.*

## INFORMATIONS AUX PRESIDENTS ET/OU RESPONSABLES D'EQUIPES

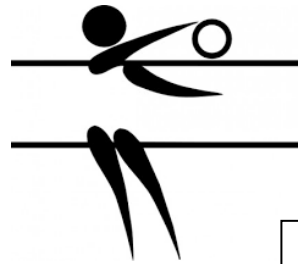
La Licence FSGT est une licence OMNISPORT et permet ainsi à vos adhérents de pratiquer d'autres sports que le foot...

### COURSE A PIEDS HORS STADE



Avec près de 50 courses sur l'année

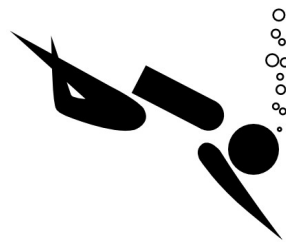
### VOLLEY LOISIR



### TIR à l'ARC



### JUDO



### PLONGEE

### PETANQUE



...et bien d'autres encore !

**FICHE RENSEIGNEMENTS CLUB**

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

NOM DU PRESIDENT: .....

ADRESSE DU PRESIDENT : .....

.....

TEL PRESIDENT : ..... OU .....

ADRESSE MAIL PRESIDENT : .....@.....

<b>CATEGORIE FOOT A 11 (quotas : 18 joueurs minimum par équipe)</b>	<b>Nombre d'équipes*</b>
SENIORS FOOT A 11 LUNDI	
VETERANS FOOT A 11 VENDREDI (NE EN 1989 ET AVANT)	
<b>CATEGORIE BPA 7 (quotas : 12 joueurs minimum par équipe)</b>	<b>Nombre d'équipes*</b>
SENIORS LUNDI	
SEMI-VETERANS LUNDI (5 joueurs de 30 à 35 ans et le reste vétérans)	
<b>SENIORS FEMININES LUNDI</b>	
SENIORS MERCREDI **	
SENIORS JEUDI **	
SENIORS VENDREDI **	
VETERANS VENDREDI (NE EN 1989 ET AVANT)	
<b>CATEGORIE FOOT JEUNES</b>	<b>Nombre d'équipes*</b>
U 9 OU U8 - PITCHOUNS à 8 (né en 2015 / 2016) <i>Championnat à 8 par équipe par poules</i>	
U6 – U7- U8 - PITCHOUNS à 5 samedi matin (nés en 2015 à 2018) <i>Plateau le samedi matin</i>	
<b>CATEGORIE WALKING FOOT (Pour les 50 ans et plus)</b>	<b>Nombre d'équipes*</b>
Jour de pratique à déterminer en fonction des inscriptions	

\* le nombre d'équipes engagées est soumis à décision de la commission

\*\* priorité aux équipes n'ayant pas de foot à 11

**Date et Signature du Président :**

**BILAN - FICHE d'ENGAGEMENT**
**NOM DU CLUB :** .....

Attention : un club qui a des équipes dans toutes les catégories (foot 11, BPA 7 et foot Jeunes) ne paye qu'une seule fois l'affiliation et les frais administratifs. Seuls les frais des équipes supplémentaires viennent s'ajouter.

L'engagement en foot à 11 est prioritaire sur les autres engagements.

Exemple : En renouvellements, un club avec une équipe de foot à 11 + une équipe de BPA 7 + une équipe de jeunes = 432,00 € + 60,00 € + 50,00 € = 542,00 €

CATEGORIES	QUANTITE	TARIF*	TOTAL
<b>Club avec du foot à 11</b>			
Engagement une équipe FOOT à 11 <b>RENOUVELLEMENT</b>		432,00 €	
Engagement une équipe FOOT à 11 <b>NOUVEAU CLUB</b>		482,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en FOOT à 11 <b>en renouvellement</b>		110,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en FOOT à 11 <b>en création</b>		130,00 €	
<b>Coupe SENIORS FOOT à 11</b>		<b>40,00 €</b>	
Avec 1 Equipe supplémentaire en BPA 7 <b>en renouvellement</b>		60,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en BPA 7 <b>en création</b>		80,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en foot jeunes		50,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en WF		Gratuit	
<b>Club avec foot à 7 (sans foot à 11)</b>			
Engagement une équipe BPA 7 <b>ANCIEN CLUB</b>		332,00 €	
Engagement une équipe BPA 7 <b>NOUVEAU CLUB</b>		382,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en BPA 7 <b>en renouvellement</b>		60,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en BPA 7 <b>en création</b>		80,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en foot jeunes		50,00 €	
Avec 1 Equipe supplémentaire en WF		Gratuit	
<b>Club jeunes (sans foot à 11 ni foot à 7)</b>			
Engagement uniquement Foot jeunes (1 seule équipe)		232,00 €	
Equipe Foot jeunes supplémentaire		50,00 €	
<b>Total engagements :</b>			

Signature du Président

\*Tarif détaillé en annexes

**ATTESTATION****Relative aux obligations du code du sport**

La FSGT tient à accompagner et informer ces clubs sur les obligations du code du sport.

Conformément à cette obligation,

Je (soussigné), NOM.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Président (ou responsable délégué), du club.....

Affilié à la FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL, certifie que :

- Le comité FSGT 13 m'a dument informé sur les obligations suivantes :
- **En matière de certificat médical : Tous les licenciés du club participant à des épreuves sportives organisées par la dite fédération, auront, au préalable de l'homologation de leur licence, fourni auprès du secrétariat du club un certificat médical conforme avec la mention « non contre-indication à la pratique du football en compétition » (coché au recto de la licence). Et de ce fait je m'engage à conserver les dits certificats pour valoir ce que de droit.**
- **En matière d'assurance : Tous les licenciés du club auront reçu le document d'information sur le cadre de couverture et auront été sensibilisés sur l'intérêt de souscrire une garantie complémentaire.**

**De plus j'atteste de la véracité des photocopies de pièces d'identité fournies lors du retrait des licences.**

Date et signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

**ATTESTATION A RAMENER AU COMITE EN MEME TEMPS QUE LE DEPOT DU DOSSIER D'ENGAGEMENT**

**FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES d'EQUIPE – FOOT à 11**
**Merci d'écrire lisiblement**
**CLUB :** .....

EQUIPE A	VETERANS VENDREDI*                      SENIORS LUNDI* *rayer les mentions inutiles	
Nom et prénom du responsable	.....	
N° tel	.....	.....
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....	
EQUIPE B	VETERANS VENDREDI*                      SENIORS LUNDI* *rayer les mentions inutiles	
Nom et prénom du responsable	.....	
N° tel	.....	.....
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....	
EQUIPE C	VETERANS VENDREDI*                      SENIORS LUNDI* *rayer les mentions inutiles	
Nom et prénom du responsable	.....	
N° tel	.....	
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....	

**Signature du Président :**



**FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES d'EQUIPE – BPA 7**
**Merci d'écrire lisiblement**
**CLUB :** .....

<b>EQUIPE A</b> <i>*rayer les mentions inutiles</i>	Catégorie :	VETERANS*	½ VETERANS*	SENIORS*	
Zone Géographique :	Jour de Pratique :	LUNDI*	MERCREDI*	JEUDI*	VENDREDI*
Nom et prénom du responsable	.....				
N° tel	.....		.....		
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....				
<b>EQUIPE B</b> <i>*rayer les mentions inutiles</i>	Catégorie :	VETERANS*	½ VETERANS*	SENIORS*	
Zone Géographique :	Jour de Pratique :	LUNDI*	MERCREDI*	JEUDI*	VENDREDI*
Nom et prénom du responsable	.....				
N° tel	.....		.....		
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....				
<b>EQUIPE C</b> <i>*rayer les mentions inutiles</i>	Catégorie :	VETERANS*	½ VETERANS*	SENIORS*	
Zone Géographique :	Jour de Pratique :	LUNDI*	MERCREDI*	JEUDI*	VENDREDI*
Nom et prénom du responsable	.....				
N° tel	.....		.....		
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....				

**Signature du Président :**

**FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES d'EQUIPE – FOOT JEUNES**

**Merci d'écrire lisiblement**

**CLUB :** .....

PITCHOUNS à 8 \* : CHAMPIONNAT

PITCHOUNS à 5 : PLATEAU

EQUIPE A	PITCHOUNS à 8 *	PITCHOUNS à 5*
	<i>*rayer les mentions inutiles</i>	
Nom et prénom du responsable	.....	
N° tel	.....	.....
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....	
EQUIPE B	PITCHOUNS à 8 *	PITCHOUNS à 5*
	<i>*rayer les mentions inutiles</i>	
Nom et prénom du responsable	.....	
N° tel	.....	.....
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....	
EQUIPE C	PITCHOUNS à 8 *	PITCHOUNS à 5*
	<i>*rayer les mentions inutiles</i>	
Nom et prénom du responsable	.....	
N° tel	.....	
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....	

**Signature du Président :**

**FICHE RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES d'EQUIPE – WALKING FOOT**

**Franchissez le pas du WALKING FOOT ... une innovation d'avenir**

Le walking foot en quelques mots pour mettre fin aux idées préconçues :

**Le walking foot c'est quoi ?**

Le walking foot c'est du vrai football mais aménagé pour des raisons de sécurité et de plaisir du jeu, se pratiquant sur un terrain réduit et des petites cages en 5/5 au travers de 3 règles : interdiction de courir, pas de contact et balle au sol.

Attention le walking foot ce n'est pas du football immobile, au contraire, il s'agit de compenser le fait de ne pas pouvoir courir en étant toujours en mouvement actif pour se démarquer et favoriser la rapidité de transmission de balle.

**Le walking foot pour qui ?**

Le walking foot ne comporte pas de limite d'âge et si les compétitions officielles ne sont ouvertes qu'à partir de 50 ans, on peut pratiquer dès 45 ans voir moins (y compris sur des initiatives internationales). Attention le walking foot ce n'est pas du football pour des joueurs qui n'avancent plus, aussi un nombre croissant de jeunes joueurs qui continue à pratiquer en football traditionnel, se tourne vers cette activité ludique et dynamique.

**Le walking foot comment ?**

Le walking foot comporte aujourd'hui 3 dimensions : Santé, Loisir compétitif et performance avec un niveau de jeu élevé (y compris en coupe du monde).

Attention le walking foot ce n'est pas du football en dérivé, c'est une réelle activité à part entière, aussi sur une séance moyenne d'une heure on note jusqu' à 150 ballons joués / 7 Kms parcourus.

Si cela a piqué votre curiosité sachez que dès la rentrée nous allons proposer plusieurs temps d'initiations en soirée et nous vous prions de vous faire connaitre pour essayer :

**CLUB :** .....

EQUIPE	Mardi matin	
Nom et prénom du responsable	.....	
N° tel	.....	.....
Adresse E-mail (obligatoire)	.....@.....	

## COUPE Auguste DELAUNE

**RESERVEE AUX EQUIPES AYANT PARTICIPER A UNE SAISON ENTIERE**

La coupe nationale de la FSGT (**trophée Auguste DELAUNE**) se déroule traditionnellement en deux périodes :

- Une première phase départementale par poules qui permet de qualifier les équipes pour la deuxième phase « nationale ». Chaque commission départementale (CDA) décide de la forme que prend cette phase.
- La seconde phase dite « nationale » regroupe les équipes qualifiées issues des différentes régions selon les quotas déterminés par la Commission Fédérale d'Activité Football (CFA Football) qui a en charge l'organisation et la gestion de cette phase.

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

NOM DU PRESIDENT: .....

NOM DU RESPONSABLE : .....

.....

TEL PRESIDENT : ..... OU .....

TEL RESPONSABLE : ..... OU .....

ADRESSE MAIL: .....@.....

**Signature du Président :**

## FICHE CANDIDATURE - EQUIPE DEPARTEMENTALE FOOTBALL à 11

**A remplir par le joueur et à faire valider par son club ainsi  
que par la Commission Départementale Football.**

Nom et prénom du joueur : .....

Date de naissance : .....

Coordonnées téléphoniques : .....

Adresse mail : .....@.....

Nom du Club : .....

Ancienneté au Club : .....

Ancienneté à la F.S.G.T.: .....

Numéro de Licence : .....

Poste(s) occupé(s): .....

Le ...../...../.....

Signature de la Commission Football :

Signature Responsable du Club :

Les critères sont d'avoir :

- 1 an minimum de licences FSGT
- Participation à la vie de votre comité / votre activité
- Pas de RP

A retourner à : [footfsgt13@gmail.com](mailto:footfsgt13@gmail.com)

## ANNEXES TARIFS , CATEGORIES LICENCES, ENGAGEMENTS

TARIFS LICENCES		
CATEGORIES ET TARIFS COTISATIONS		
NOTA : l'assurance individuelle n'étant pas imposée strictement par la loi, toute association sportive qui accepterait de licencier une personne « hors assurance », aura dû au préalable se faire remettre la partie haute signée de la licence, attestant que l'intéressé a bien été informé des risques encourus et des possibilités de couverture proposée par l'association, et qu'ainsi c'est en toute connaissance de cause qu'il refuse la souscription (à conserver très précieusement par le responsable de la structure).		
CATEGORIES	ANNEES	TARIFS
SENIORS	Nés en 2005 et avant	38,15 €
Semi VETERANS	Nés avant 1994	38,15 €
VETERANS	Nés en 1989 et avant	38,15 €
JEUNES	Nés entre 2006 et 2010 <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ JEUNES : nés en 2006 (Possibilité de jouer en catégorie senior)</li> <li>▶ JEUNES : nés en 2007 et 2008 (Possibilité de jouer en senior sur présentation d'un certificat médical de « sur-classement » pour ceux de 2007 et de « double sur-classement » pour ceux de 2007)</li> <li>▶ JEUNES : nés en 2009 ou 2010 (Impossibilité de jouer en senior)</li> </ul>	31,50 €
ENFANTS	Nés en 2011 et après	21,30 €
LETTRES DE SORTIE (Avant le début de la saison, matchs amicaux compris)		
Rappel : Les joueurs dont le club s'arrête sont libres. Les joueurs dont une équipe du club s'arrête mais dont le club a toujours une équipe dans la même activité sont soumis à ce régime. Les joueurs quittant un club qui ne possède que du foot à 11 vers un club ne possédant que du BPA 7 (et vice versa) sont libres. Les joueurs quittant ou allant vers un club qui possède du foot à 11 et du BPA 7 sont soumis à ce régime.		
AVANT LE 30 JUIN il ne faut pas l'accord du club quitté		Gratuit
APRES LE 30 JUIN il faut l'accord du club quitté		Gratuit
MUTATION (licence validée et changement de club en cours de saison)		
Les mutations se font entre clubs via le site des licences		
DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE		
Les demandes de licences se font en ligne et pour la prochaine saison les licences seront dématérialisées. Le nom du site dédié (application en ligne) vous sera communiqué ultérieurement, une fois les dossiers validés.		
Les anciens clubs n'auront pas à ressaisir les licenciés de 2022/2023, mais il faudra qu'ils complètent la fiche licence en y ajoutant une photo et une adresse mail. Un mail explicatif vous sera adressé par voie de PV. En fin de saison.		
DETAILS TARIFS ENGAGEMENTS		
FRAIS FIXES		
AFFILIATION	Adhésion catégorie 2 à la fédération Assurance RC du groupement	140,00 €
FRAIS ADMINISTRATIFS	Frais de gestion	42,00 €
FRAIS FOOTBALL		
FOOT à 11 renouvellement	Championnat et challenge	250,00 €
FOOT à 11 nouveau club	Championnat et challenge	300,00 €
BPA 7 ancien club (sans foot à 11)	Championnat et challenge	150,00 €
BPA 7 nouveau club (sans foot à 11)	Championnat et challenge	200,00 €
FOOT JEUNES (sans foot à 11 ni foot à 7)	Championnat	50,00 €
ENGAGEMENT EQUIPE SUPPLEMENTAIRES		
FOOT à 11 renouvellement	Par équipe supplémentaire	110,00 €
FOOT à 11 nouvelle équipe	Par équipe supplémentaire	130,00 €
BPA 7 renouvellement	Par équipe supplémentaire	60,00 €
BPA 7 nouvelle équipe	Par équipe supplémentaire	80,00 €
FOOT JEUNES	Par équipe supplémentaire	50,00 €
FRAIS ARBITRAGE (FOOT à 11)	Par match	30,00 €